



© D. Lampla

En cette rentrée scolaire 2019-2020, nous avons souhaité par cette brochure rappeler à tous les membres des communautés scolaires les politiques éducatives volontaristes que mène le Département depuis 2015 en faveur de tous les collégiens du Nord.

Présentés dans ce document, le Projet Éducatif Départemental du Collégien, l'Aide à la Réussite du Collégien, l'Aide à la Demi-Pension, le soutien à l'approvisionnement local, le développement du numérique concrétisent notre détermination à agir pour la solidarité sociale, l'accès à la culture et surtout la réussite de tous les collégiens.

Ces politiques volontaristes complètent les investissements engagés depuis 2015 pour les reconstructions, les réhabilitations et les grands travaux dans nos collèges (17 opérations « lourdes ») ainsi que les équipements liés à l'entretien et au numérique.

Jean-René LECERF,
Président du Département du Nord



© C. Arnould

Le Projet Éducatif Départemental du Collégien

Fer de lance de la politique éducative du Département du Nord depuis 2016, le Projet Éducatif Départemental du Collégien (PEDC) est relancé pour la période 2019-2022.

Dans le prolongement des enseignements assurés par les professeurs, le PEDC a pour vocation de financer, durant trois ans, des actions éducatives favorisant l'accès à la culture, aux sports, à la citoyenneté, au numérique et à la découverte des métiers pour tous les élèves des collèges.

Le PEDC, construit en partenariat avec tous les acteurs des communautés scolaires, a ainsi pour ambition de soutenir la réussite scolaire des collégiens du Nord par l'accompagnement des établissements dans leurs initiatives et leur autonomie.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur
lenord.fr et sur colleges.lenord.fr

Nord collèges
Le Département est là →



© D. Lampla

Le fonds d'Aide à la Réussite du Collégien

Instituée par le Conseil départemental le 1^{er} février 2016, l'Aide à la Réussite du Collégien (ARC) est destinée à apporter une aide ponctuelle, qu'elle soit matérielle ou financière, aux élèves pour lesquels les équipes éducatives des collèges auraient constaté une difficulté passagère à assumer une dépense particulière liée à leur scolarité. Elle est mise en œuvre par la direction du collège.

Cette aide, dédiée à l'élève lui-même, peut prendre la forme d'une prestation financière (contribution au coût d'une sortie, achat d'un livre demandé par un professeur par exemple).

L'ARC complète, le cas échéant, l'aide apportée par le Fonds Social Collégien attribué à chaque collège par l'Éducation nationale.

L'Aide à la Demi-Pension

Aide financière aux familles, le dispositif d'Aide à la Demi-Pension se veut à la fois une mesure d'action sociale et une mesure de santé qui permet chaque jour à chaque collégien de bénéficier d'un repas du midi sain, équilibré et nutritif.



© D. Lampla

Vous êtes domiciliés dans le Département du Nord et votre enfant est scolarisé dans un collège ou un lycée professionnel en Prépa-Pro (même hors Département du Nord). En fonction des ressources indiquées sur l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017, vous pouvez prétendre à **L'AIDE À LA DEMI-PENSION** dont les montants par repas s'élèvent à :

1,87 €

1,44 €

0,89 €

En cas de diminution avérée des ressources depuis 2017, votre demande pourra être réexaminée à partir de justificatifs.

Nombre d'enfants à charge	PLAFONDS DE RESSOURCES (revenu fiscal de référence) POUR UNE AIDE À :		
	1,87 €	1,44 €	0,89 €
1	14 628 €	18 003 €	21 379 €
2	16 312 €	20 067 €	24 531 €
3	17 996 €	22 131 €	27 683 €
4	19 680 €	24 195 €	30 835 €
5	21 364 €	26 259 €	33 987 €
6	23 048 €	28 323 €	37 139 €
7	24 732 €	30 387 €	40 291 €
8	26 416 €	32 451 €	43 443 €
9	28 100 €	34 515 €	46 595 €
10	29 784 €	36 579 €	49 747 €
Par enfant supplémentaire	1 684 €	2 064 €	3 152 €

Le collège se tient à votre disposition pour vous communiquer les pièces justificatives à joindre.

L'approvisionnement local

Depuis 2016, le Département du Nord accompagne les collèges pour développer l'approvisionnement local au sein des restaurants scolaires. Une démarche qui permet d'offrir la qualité et la diversité de l'alimentation, d'apprendre à consommer des produits de saison, de soutenir les producteurs

et agriculteurs du Nord et de sensibiliser les jeunes nordistes à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un travail qui porte ses fruits puisque 95% des collèges du Département sont aujourd'hui engagés dans la démarche d'approvisionnement local.



Le collège numérique

Le numérique occupe une place grandissante dans notre quotidien. Il contribue au développement de compétences clés pour préparer nos collégiens à la société et au monde professionnel du XXI^e siècle : créativité, innovation, travail en groupe, travail autonome ou en mode projet.

Pour favoriser le développement des usages éducatifs du numérique et des pratiques innovantes dans les collèges du Nord, le Département s'est doté d'une stratégie ambitieuse. Il permet à chaque établissement de disposer d'une connexion internet performante, d'un espace numérique de travail ENT et d'outils numériques. Une nouvelle

étape va être franchie puisque Classe Lab, Fab Lab, Classe Mobile, Co-learning/Co-working, Espace 3C etc. vont faire leur apparition progressivement dans les collèges qui ont répondu à l'appel à projet du Département. Des pratiques innovantes auxquelles seront associés les parents d'élèves au fur et à mesure des déploiements.



© D. Lampla

Création : Département du Nord - Dircom (CB) - Juillet 2019

Direction générale adjointe
du développement territorial
Direction de l'Éducation

Hôtel du Département
51 rue Gustave Delory
59047 Lille Cedex
03 59 73 62 02

Nord
Le Département est là →

Pour la réussite des collégiens LE DÉPARTEMENT EST LÀ !



Nord
Le Département est là →

Crédit photo : Istock - SkyNet